

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du Jeudi 27 Mars 2008

Nombre de membres en exercice : 27

.....

OBJET : PROCES-VERBAL-COMPTE RENDU de SEANCE

Date de convocation : 20 Mars 2008
Date de l'affichage
de l'extrait de délibération : 3 Avril 2008

.....

L'an deux mille huit, le vingt sept mars, le Conseil Municipal d' ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. SILLAIRE, Maire**
Etaient présents : **Mme COYEN, M. KNAPEK, Mme TROUSSON, M. MAURY, Mme MELLIN, M. BOUZOM-COUCHOT, Mme DEBIZE, M. CHAMPENOIS, M. CAULE, M. VALLON, Mme LAJUS-DEBAT, M. ANSTETT, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, M. DALICHAMPT, Mme DREYER, M. NARAIDOO, M. GORCE, Mme REMILLY, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAK**
Etaient excusées : **Mmes. THOUVENIN ayant donné procuration à Mme TROUSSON, Mme VALENTIN à M. MELIN**
Etaient absentes : **Mmes TISSOT-BOUGIE**

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. MAURY**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

.....

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'inscription d'un additif à l'ordre du jour :

- APPROBATION d'une OUVERTURE de CLASSE-Ecole Pierre et Suzanne MATHY-Rentrée scolaire 2008-2009

.....

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

INDEMNITE de FONCTION du MAIRE et des ADJOINTS

L'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de rémunération de la fonction publique territoriale (1015) est utilisé comme référence pour le calcul des indemnités des titulaires de mandat locaux.

Depuis le 1^{er} mars 2008, l'indice 1015 est égal à 3 741, 25 €.

Les articles 2123-20, 2123-23 et 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les conditions d'application des indemnités maximales du Maire et des Adjoint Adjointes comme ci après.

Population totale (population municipale + population comptée à part)	Taux maximal (en pourcentage de l'indice brut 1015)	
	Indemnités des Maires	Indemnités des Adjointes
Moins de 500 habitants	17 %	6,60 %
de 500 à 999 habitants	31 %	8,25 %

de 1 000 à 3 499 habitants	43 %	16,50 %
de 3 500 à 9 999 habitants	55 %	22,00 %
de 10 000 à 19 999 habitants	65 %	27,50 %
de 20 000 à 49 999 habitants	90 %	33,00 %
de 50 000 à 99 999 habitants	110 %	44,00 %
de 100 000 à 200 000 habitants	145 %	66,00 %
Plus de 200 000 habitants	145 %	72,50 %

La commune d'ECROUVES est dans la strate démographique des communes dont la population municipale est comprise entre 3500 et 9999 habitants (4 890 habitants, dernier chiffre officiel de l'INSEE en 2007).

Les indemnités maxima pouvant être versées sont donc de 55 % de l'indice 1015 pour le Maire et de 22 % de l'indice 1015 pour un adjoint.

M. GORCE propose que l'indemnité du Maire soit fixée à 55 % et celle des adjoints à 18,8 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (20 voix en faveur de M. le Maire et 5 voix en faveur de M. GORCE), décide :

- de fixer l'indemnité du Maire à 55 % et celles des Adjointes à 22 %.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, prend acte du document présenté.

REPRESENTATION à des ORGANISMES PUBLICS DIVERS-ELECTION des DELEGUES

Il est procédé à l'élection des délégués appelés à siéger au sein des structures intercommunales suivantes :

- COMMUNAUTE de COMMUNES du TOULOIS

M. SILLAIRE, Mme COYEN, M. MAURY, M. K NAPEK, M. CAULE : élus titulaires à la majorité

Mme DEBIZE, M. MELIN, M. BOUZOM-COUCHOT, M. VALLON, M. CHAMPENOIS : élus suppléants à la majorité

- SYNDICAT d'AMENAGEMENT et d'ENTRETIEN de l'INGRESSIN

M. KNAPEK, M. BOUZOM-COUCHOT, M. DALICHAMPT : élus titulaires à l'unanimité

M. MELIN, Mme VALENTIN, M. FASSOTTE : élus suppléants à l'unanimité

- SYNDICAT de TRANSPORTS de l'AGGLOMERATION TOULOISE

Mme COYEN, M. VALLON, M. BOUZOM-COUCHOT : élus titulaires à l'unanimité

Mme TROUSSON, Mme LAJUS-DEBAT, M. KNAPEK : élus suppléants à l'unanimité

- SYNDICAT SCOLAIRE

Mme MELLIN, Mme DREYER : élues titulaires à l'unanimité

Mmes AGRIMONTI, Mme DEBIZE : élues suppléantes à l'unanimité

- CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

M. SILLAIRE, Mme TROUSSON, M. NARRAIDOO, Mme TISSOT, Mme THOUVENIN, Mme VALENTIN, Mme AGRIMONTI, M. GORCE, M. DOMINIAC : élus au scrutin de liste à représentation proportionnelle (6 sièges pour la liste de M. SILLAIRE et 2 sièges pour la liste de M. GORCE)

- SENTIERS de la LINOTTE

Mme TROUSSON, Mme VALENTIN : élus à l'unanimité

- BOUCLES de la MOSELLE

Mme TROUSSON, M. BOUZOM-COUCHOT : élus titulaires à l'unanimité

Mme DEBIZE, M. FASSOTTE : élus suppléants à l'unanimité

- COMMISSION INTERCOMMUNALE de SECURITE

M. SILLAIRE, M. CAULE : élus titulaires à l'unanimité

- C.L.I.C.

M. DALICHAMPT, M. BOUZOM-COUCHOT : élus à l'unanimité

- CORRESPONDANT DEFENSE

M. CAULE : élu à l'unanimité

- COMMISSION d'APPEL d'OFFRES

M. KNAPEK, M. CHAMPENOIS, Mme COYEN, M. BOUZOM-COUCHOT, M. GORCE : élus titulaires à l'unanimité

M. VALLON, Mme AGRIMONTI, Mme TROUSSON, Mme DEBIZE, M. DOMINIAC : élus suppléants à l'unanimité

COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES-CONSTITUTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a constitué les commissions communales permanentes dans les conditions qui suivent :

Président : M. SILLAIRE, Maire

- TRAVAUX-URBANISME-CIRCULATION

M. SILLAIRE, Mme COYEN, M. MAURY, M. KNAPEK, Mme MELLIN, Mme TROUSSON, M. BOUZOM-COUCHOT, Mme DEBIZE, M. CHAMPENOIS, M. VALLON, M. MELIN, M. GORCE, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAC

- FINANCES

M. SILLAIRE, Mme COYEN, M. KNAPEK, Mme TROUSSON, M. MAURY, Mme MELLIN, M. BOUZOM-COUCHOT, Mme DEBIZE, M. CHAMPENOIS, Mme THOUVENIN, M. CAULE, Mme VALENTIN, M. VALLON, Mme LAJUS-DEBAT, M. ANSTETT, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, Mme TISSOT, M. DALICHAMPT, Mme DREYER, M. NARAIDOO, M. GORCE, Mme REMILLY, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAC, Mme BOUGIE

- CULTURE-COMMUNICATION

M. SILLAIRE, Mme COYEN, M. MAURY, M. KNAPEK, Mme MELLIN, Mme TROUSSON, M. BOUZOM-COUCHOT, Mme DEBIZE, M. CAULE, Mme AGRIMONTI, M. GORCE, Mme REMILLY, M. DOMINIAC

- ASSOCIATIONS-SPORTS

M. SILLAIRE, Mme COYEN, M. MAURY, M. KNAPEK, Mme MELLIN, Mme TROUSSON, M. BOUZOM-COUCHOT, Mme DEBIZE, M. CHAMPENOIS, M. VALLON, M. ANSTETT, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAC

- ENVIRONNEMENT

M. SILLAIRE, Mme COYEN, M. MAURY, M. KNAPEK, Mme MELLIN, Mme TROUSSON, M. BOUZOM-COUCHOT, Mme DEBIZE, M. CAULE, Mme VALENTIN, M. MELIN, M. DALICHAMPT, M. GORCE, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAC

- PERSONNEL

M. SILLAIRE, Mme COYEN, M. MAURY, M. KNAPEK, Mme MELLIN, Mme TROUSSON, M. BOUZOM-COUCHOT, Mme DEBIZE, M. CAULE, M. VALLON, M. GORCE, Mme GIROT, M. DOMINIAC

- BOIS-FORETS

M. SILLAIRE, Mme COYEN, M. MAURY, M. KNAPEK, Mme MELLIN, Mme TROUSSON, M. BOUZOM-
COUCHOT, Mme DEBIZE, M. ANSTETT, M. MELIN, M. DALICHAMPT, M. FASSOTTE, M.
DOMINIAK

- ECOLE

M. SILLAIRE, Mme COYEN, M. MAURY, M. KNAPEK, Mme MELLIN, Mme TROUSSON, M. BOUZOM-
COUCHOT, Mme DEBIZE, Mme LAJUS-DEBAT, Mme AGRIMONTI, Mme DREYER, M. NARRAIDOO,
M. GORCE, Mme REMILLY, M. DOMINIAK

- COMITE de PILOTAGE du PLAN EDUCATIF LOCAL

M. SILLAIRE, Mme COYEN, M. MAURY, M. KNAPEK, Mme MELLIN, Mme TROUSSON, M. BOUZOM-
COUCHOT, Mme DEBIZE, M. CAULE, Mme LAJUS-DEBAT, Mme AGRIMONTI, M. GORCE, Mme
REMILLY, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAK

**APPROBATION d'une OUVERTURE de CLASSE-Ecole Pierre et Suzanne MATHY-RENTREE
SCOLAIRE 2008-2009**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver 1 ouverture de classe à l'école Pierre et Suzanne MATHY à la rentrée scolaire
2008-2009

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

R. SILLAIRE